

Cestas, le 14 mai 2025

Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue,

Je vous confirme que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu dans la salle du conseil municipal, le 20 mai 2025 à 18 heures 30 minutes. L'ordre du jour sera le suivant :

**-Finances Locales :**

N° 2025/4/1. \_ Fixation des durées d'amortissement des biens – Nomenclature M57 – Complément.

N° 2025/4/2. \_ Admission en non-valeurs de produits irrecouvrables – Exercices 2018 à 2022 Budget Principal.

**- Environnement – Urbanisme – Technique - Patrimoine :**

N° 2025/4/3. \_ Travaux de réaménagement des locaux pour la création d'une épicerie solidaire – Autorisation du dépôt du permis de construire.

N° 2025/4/4. \_ Construction d'une maison pour tous à Cestas Réjouit – Autorisation du dépôt du permis de construire.

N° 2025/4/5. \_ Réhabilitation de l'existant et extension du bâtiment du Moulin de la Moulette – Autorisation du dépôt du Permis de Construire.

N° 2025/4/6. \_ Démolition et reconstruction à l'identique d'une partie du club de loisirs Léo Lagrange à Cestas Gazinet – Autorisation du dépôt du permis de construire.

N° 2025/4/7. \_ Convention de servitude avec Enedis pour la pose d'une nouvelle ligne électrique basse tension sous chaussée à Gazinet.

**-Ressources humaines :**

N° 2025/4/8. \_ Convention de recours au bilan professionnel proposé par le centre de gestion de Gironde (CDG33).

N° 2025/4/9. \_ Création d'un emploi de responsable de la micro crèche – Autorisation.

N° 2025/4/10. \_ Création d'un emploi de policier municipal – Autorisation.

N° 2025/4/11. \_ Aménagement du tableau des effectifs – Modification.

N° 2025/4/12. \_ Accroissement saisonnier d'activité – CAP 33.

N° 2025/4/13. \_ Accroissements saisonniers d'activité - Tous services.

N° 2025/4/14. \_ Accroissement temporaire d'activité – Médiathèque.

**-Petite enfance :**

N° 2025/4/15. \_ Subventions 2025 versées aux associations Les Bons Petits Diabes - Les P'tits Futés - Les Bébé Copains.

**-Culturels :**

N° 2025/4/16. Proposition de l'octroi d'une contribution exceptionnelle de 100€ au réseau Chainon manquant pour l'organisation du festival le Chainon Manquant, suite à la suppression de la subvention par la région Pays de la Loire.

**-Sport :**

N° 2025/4/17. Installations sportives – Tarifications supplémentaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2025.

**-Communications :**

- Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'année 2024.
- Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Ma Chère Collègue, Mon Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Pierre DUCOUT